

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1118

3 mai 2012

SOMMAIRE

All Equip	53626	Rudd S.à r.l.	53662
Catalyst EPF Luxembourg 1 S.à r.l.	53618	Salicorne Investissements S.A.	53619
ColCom S.à r.l.	53631	Société de Gestion Internationale S.à r.l.	53624
Curzon Capital Partners III S.à r.l.	53661	Sofia-Invest S.A.	53623
European Goldfields (Luxembourg) No. 1 S. à r. l.	53618	Sopisa S.à r.l.	53624
European Goldfields (Luxembourg) No. 2 S.à r. l.	53636	Sopisa S.à r.l.	53624
Giachelma S.A.	53662	Tahoe Topco S.C.A.	53637
Minsky S.A.	53618	TD Lux Peinture S.A.	53625
NPG Wealth Management S.à r.l.	53623	Tele2 Finance Luxembourg S.A.	53635
Pam Funds S.A., SICAV-SIF	53634	Themis Realty	53625
Pareast S.à r.l.	53634	Themis Realty Europe	53625
Paris White Knight F. S.A.	53625	Third Continuation Investments S.A.	53624
Pictet	53632	Thyone S.A.	53626
Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.	53633	Titragest	53663
Pictet Total Return	53633	Trait d'Esprit S.A.	53664
Polish Purple Investments S.à r.l.	53634	UKSA City University S.à r.l.	53630
Power Group Nexus Germany S.A.	53635	Uni Com. Investment Group S.A.	53618
Premier Group Holdings S.A.	53626	United Ventures S.A.	53631
Prisma S.A.	53635	Universal Care S.à r.l.	53623
Prochim Holding S.A.	53633	Universal Care S.à r.l.	53631
Prodhycare S.A.	53636	Verizon Business Security Solutions Lu- xembourg	53664
Promidée S.A.	53636	Vida Investments S.à r.l.	53630
PVM Investissements	53661	V.I.P. Construction S.A.	53631
Rasfin S.A.	53662	Wasaby S.A.	53632
Real Estate Madeleine S.A.	53663	WATAMAR & Cie S.A.	53632
REComm Sàrl Berlin IS91 SCS	53663	Windsor House (Lux) 2 S.à r.l.	53634
Renovimmo S.A.	53661	Zabar Group Holding Sàrl	53632
		Zetta S.à r.l.	53633

Catalyst EPF Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036061/10.

(120048653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

European Goldfields (Luxembourg) No. 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.159.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 12 mars 2012

En date du 12 mars 2012, l'associé unique de European Goldfields (Luxembourg) No.1 S.à.r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

1. De nommer Mme Dwan Moss, née le 15 août 1953 à Vancouver, Canada et ayant pour adresse professionnelle le 1188-550 Burrard Street, V6C2B5 Vancouver, Canada en tant que Gérant de classe B de la Société avec effet au 12 mars 2012 et pour une durée indéterminée;

2. De nommer Luxembourg Corporation Company S.A., précédemment nommé en tant que gérant de classe B, en tant que Gérant de classe A de la Société, avec effet au 12 mars 2012 et pour une durée indéterminée;

3. D'accepter la démission de Timothy Mark Morgan-Wynne en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 12 mars 2012;

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012039713/21.

(120052779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Minky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31/2, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 100.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012036852/10.

(120049524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Uni Com. Investment Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.407.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 28 mars 2012.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre la société UNI COM. INVESTMENT GROUP S.A., 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 76.407 et TASL S.A. en date du 13 août 2008 a pris fin au 28 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TASL S.A.

Référence de publication: 2012038823/12.

(120051689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Salicorne Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 167.705.

STATUTS

L'an deux mille douze,

le vingt mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Guillaume LE FUR, CEO de Diapason Commodities Management S.A. (Suisse), demeurant Riedmatt 11, CH-6300 Zug (Suisse),

ici représenté par:

Madame Valérie HOTTON, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Zug (Suisse), le 6 mars 2012.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «SALICORNE INVESTISSEMENTS S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le premier président pourra être nommé par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2013.

Souscription et Libération

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par Monsieur Guillaume LE FUR, prénommé, en sa qualité d'actionnaire unique.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes et la société suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) Monsieur Guillaume LE FUR, CEO de Diapason Commodities Management S.A. (Suisse), né à Lorient (France), le 5 décembre 1974, demeurant Riedmatt 11, CH-6300 Zug (Suisse);
 - b) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;
 - c) La société «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164), Madame Catherine DE WAELE, agissant en tant que représentante permanente.

Conformément à l'article DIX (10) des présents statuts, Monsieur Guillaume LE FUR, est désigné premier président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

a société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145.419).

4. Faisant usage de la faculté offerte par l'article DOUZE (12) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Guillaume LE FUR, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2016.

6. L'adresse de la Société est établie au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, Notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. HOTTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mars 2012. Relation: EAC/2012/3821. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037671/227.

(120049780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.591.

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012038825/12.

(120051893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Sofia-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIA-INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2012038797/11.

(120051758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.727.450,40.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 5 mars 2012

En date du 5 mars 2012, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Jean-Luc JANCEL, né le 28 février 1947 à Paris, France, ayant comme adresse professionnelle: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michel WOLTER, gérant et président
- Madame Sally ROCKER, gérant
- Monsieur Gerardus Johannes VAN ROOIJEN, gérant
- Madame Juanita STUDEN-KILIAAN, gérant
- Monsieur Machiel Jansen SCHOONHOVEN, gérant
- Monsieur David MORGAN, gérant

- Monsieur Paul WOLFF, gérant
- Monsieur Thierry PORTÉ, gérant
- Monsieur Stephen BRIGHT, gérant
- Monsieur Jean-Luc JANCEL, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.
NPG Wealth Management S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012039969/28.

(120052402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Société de Gestion Internationale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 77.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012038795/9.

(120051656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Sopisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 107.286.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012038798/10.

(120051795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Sopisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 107.286.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012038799/10.

(120051796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Third Continuation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.965.

Par résolutions signées en date du 6 mars 2012, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gérard Becquer avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet au 19 mars 2012

2. cooptation de Pascale Nutz avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur avec effet 19 mars 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012038807/15.

(120051958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

TD Lux Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.622.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique du 20 mars 2012

Monsieur André HAUTER, né le 12 décembre 1956 à Longeville-Lès-Metz (France), demeurant 12, Le Domaine de Molvange à F-57330 Escherange, est nommé Directeur délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée. Il dispose à cet effet d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012038811/13.

(120051051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Paris White Knight F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 17.250.

EXTRAIT

Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Romain THILLENS et Madame Brigitte DENIS ont remis leur démission, avec effet au 29 mars 2012, de leurs mandats d'administrateurs de la société Paris White Knight F. S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 17.250 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 29 mars 2012, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012039365/16.

(120052230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Themis Realty, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.159.

Le bilan abrégé au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012038816/10.

(120051726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Themis Realty Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.999.

Le bilan abrégé au 31 juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012038817/10.

(120051725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Thyone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.460.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon 1^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société
THYONE S.A.

Référence de publication: 2012038819/15.

(120051261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Premier Group Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.488.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. PREMIER GROUP HOLDINGS, avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, rue Val des Bons Malades, dénoncé le 14 septembre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH premier juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI LANG avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012039373/19.

(120052652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

All Equip, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 167.687.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le trois février

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Philippe SAGEHOMME, né le 28 juillet 1950 à Goé (Belgique), demeurant à B-4845 Jalhay, 52, Bolimpont, lequel comparant a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ALL EQUIP" S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Heinerscheid.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger

jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte personnel et pour compte de tiers, toutes opérations se rapportant:

- A l'achat tant en gros qu'au détail de tout produit;
- A l'importation et à l'exportation, de la vente en gros et au détail de produits en rapport direct ou indirect avec:
 - * Le matériel relatif aux loisirs tant pour l'intérieur que pour l'extérieur;
 - * Le matériel pour parcs et jardins;
 - * Les produits issus du bois et de ses dérivés.
- Les prestations de services en relation directe ou indirecte avec le montage, le démontage, l'entretien et le remplacement des produits importés et exportés;
- L'exploitation de propriétés forestières ainsi que toutes les activités connexes contribuant au développement et à l'amélioration de ce type d'exploitation;
- la gestion de participations dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, qu'elles soient industrielles, commerciales ou financières;
- la gestion de ces sociétés;

La société a aussi pour objet toutes les opérations relatives à la gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier et financier, et notamment l'achat et la vente de tous biens mobiliers, l'achat, la construction, la gestion, la promotion, la location, la sous-location, l'échange et la vente de tous biens immobiliers;

Elle peut, en outre, faire la gestion de son propre patrimoine ainsi que d'autres patrimoines, réaliser toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social, que ce soit en matière commerciale, industrielle, mobilière, immobilière ou financière;

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit, par voie d'association, apport, fusion, absorption, souscription, participation, intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise et le lui faciliter

- Au conseil, à la gestion, à la réorganisation et au management d'entreprises de personnes physiques et morales;
- À l'exercice de mandat d'administrateur délégué au sein desdites entreprises;
- A la remise et/ou la reprise en qualité d'intermédiaire de tous fonds de commerce, d'activités commerciales, industrielles et de services;
- A l'organisation d'événements tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter, directement ou indirectement, entière ou partiellement, la réalisation de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,-Euro) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre

compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2012.

Souscription et Libération

Le comparant préqualifié a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Philippe SAGEHOMME, prénommé, cent actions	100
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de trente-deux virgule vingt-cinq pour cent (32,25%) de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200.- €

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixés à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:
Monsieur Philippe SAGEHOMME, né le 28 juillet 1950 à Goé (Belgique), demeurant à B-4845 Jalhay, 52, Bolimpont,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Madame Janique LELOUP, née le 17 juin 1964 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4802 Heusy Avenue des Tilleuls, 28/9.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2017.
- 5) Le siège social est fixé à L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss, 95, bureau 1
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Philippe SAGEHOMME, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Sagehomme, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 février 2012. WIL/2012/114. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 17 février 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012037788/208.

(120049535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Vida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.988.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.574.

Par résolutions signées en date du 20 mars 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Révocation de Jaime-Enrique Hugas, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination d'Anthony L. Gardner, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012038829/15.

(120051957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

UKSA City University S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.826.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012038822/10.

(120051694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

United Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 25.468.

—
Beschluss vom 29/03/2012

An Stelle von Frau Tanja FELLMANN wird Herrn Patrick FELLMANN mit Berufsanschrift in L-2430 LUXEMBOURG, 36, rue Michel Rodange, als Verwaltungsratsmitglied ernannt bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012038824/11.
(120051519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 83.591.

—
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2012.
Référence de publication: 2012038826/11.
(120051894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

ColCom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 165.363.

—
EXTRAIT

1) Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique du 1^{er} Avril 2012, que:
- Mr. Stefano Morri, né le 2 August 1959, à Riccione, Italie, résidant professionnellement au p.zza Eleonora Duse n. 2, Milano, Italie.
A été nommé gérant, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
Suite à ces nominations, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:
- Colony Luxembourg S.à r.l.
- Mr. Philippe Lenglet
- Mr. Claude Baer
- Mr. Mariano Pasqualone
- Mr. Stefano Morri
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Valérie Chaumier
Référence de publication: 2012039636/22.
(120052704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

V.I.P. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare llot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 140.905.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012038827/10.

(120051496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Zabar Group Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012038842/10.

(120051983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Wasaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.255.

Par décision du Conseil d'administration du 23 mars 2012, l'administrateur VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société WASABY S.A., société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 28/03/2012.

Pour: WASABY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Valérie Wozniak

Référence de publication: 2012038832/17.

(120051375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

Extrait des résolutions prises l'actionnaire unique en date du 28 mars 2012

Conformément aux résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 Mars 2012, il a été décidé de nommer les personnes suivantes dans la société WATAMAR & Cie S.A.:

- Nomination de M. Paul Bleser demeurant au 14, rue Jean-Pierre Thiry, L - 4949 Hautcharage, Grand-Duché du Luxembourg, aux fonctions d'administrateur avec effet au 28 mars 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015,

- Nomination de M. Schneider Richard ayant pour adresse professionnelle 1 Place de Saint-Gervais, CH 1201 Genève, Suisse, aux fonctions d'administrateur avec effet au 28 mars 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2012038835/15.

(120051439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pictet, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.034.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 8 février 2012 prend note de la démission de Mme Michèle Berger avec effet au 1^{er} janvier 2012 et nomme Mme Marie-Claude Lange (demeurant professionnellement 3 Boulevard Royal - L - 2449 Luxembourg) en tant qu'administrateur avec effet au 15 février 2012, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2012039355/12.

(120053004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Zetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.880.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance le 26 Mars 2012:

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zetta S.à r.l.

Référence de publication: 2012038841/15.

(120051193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.415.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 14 mars 2012 prend note de la démission de Mme Michèle Berger avec effet au 1^{er} janvier 2012 et de M. Frédéric Fasel avec effet au 15 mars 2012 et nomme Mme Kayo Suzuki (demeurant professionnellement 3 Boulevard Royal -L - 2449 Luxembourg) et M. Cédric Vermesse (demeurant professionnellement 60 route des Acacias - CH - 1211 Genève 73) en tant qu'administrateurs avec effet au 15 mars 2012, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2012039356/13.

(120052987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Prochim Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.910.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour PROCHIM HOLDING S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012039380/16.

(120052714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pictet Total Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 8 février 2012 prend note de la démission de Mme Michèle Berger avec effet au 1^{er} janvier 2012 et nomme Mme Marie-Claude Lange (demeurant professionnellement 3 Boulevard Royal - L - 2449 Luxem-

bourg) en tant qu'administrateur avec effet au 15 février 2012, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2012039357/12.

(120052998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Polish Purple Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.020.

—
Extrait de la convention de cession de parts sociales du 9 janvier 2012

- L'associé unique, la société Jura Holdings Limited, cède 918 parts sociales de Polish Purple Investments Sarl, avec une valeur nominale de 1.000 EUR chacune, à la société:

ANLUZAN ESTATE FOUNDATION, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle street, JE49QP St. Helier, Jersey, UK.

Une fondation de droit de Jersey, enregistrée dans le "Registrar of Companies of the Jersey Channel Islands" sous le numéro FD114.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039359/15.

(120052777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pam Funds S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.642.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 14 février 2012 prend note de la démission de Mme Michèle Berger avec effet au 13 février 2012 et nomme Mme Marie-Claude Lange (demeurant professionnellement 3 Boulevard Royal – L – 2449 Luxembourg) en tant qu'administrateur avec effet au 14 février 2012, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration du 16 février 2012 prend note de la démission de M. Frédéric Fasel avec effet au 16 février 2012 et nomme M. Christoph Schweizer (demeurant professionnellement 60 route des Acacias – CH – 1211 Genève 73) en tant qu'administrateur avec effet au 16 février 2012, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2012039363/17.

(120052176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Windsor House (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.383.

L'adresse actuelle de l'associé unique de la Société est située à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039504/10.

(120052116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pareast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.685.

—
Par résolutions prises en date du 26 janvier 2012 l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2011

2. Nomination de Madame Choui Min Diana Kon Kam King, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012039364/15.

(120052566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Power Group Nexus Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.037.

—
AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 26.03.2012 wurde beschlossen, den Sitz der Gesellschaft zum 01.04.2012 nach L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 02. April 2012.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012039372/13.

(120052939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Tele2 Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 112.873.

—
Extrait sincère et conforme des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de «Tele2 Finance Luxembourg S.A.» («la société») prises à l'unanimité le 28 mars 2012 à 11 heures au siège social

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de renommer comme administrateurs de la Société:

1. M. Francesco D'Angelo, né le 17 décembre 1968 à Levico Terme, Italie et demeurant à Luxembourg, 40, rue Rollingergrund à L-2440 Luxembourg;

2. Mr Lars Nilsson, né le 24 décembre 1956 à Hassleby, Suède et demeurant à Vattugatan 15, à S - 111 52 Stockholm;
et

3. Mme. Asa Bladin, née le 12 septembre 1967 à Nyköping, Suède et demeurant à Östermalmsgatan 97, S - 114 59 Stockholm

Leur mandat sera renouvelé lors de l'assemblée des actionnaires de 2013.

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DES P.M.E. Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg N° B 10.734, 58, rue Glesener, L - 1630 Luxembourg

Le mandat du commissaire sera renouvelé lors de l'assemblée des actionnaires de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TELE2 FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Etude d'Avocats S. LE GOUEFF

Le mandataire

Référence de publication: 2012039473/26.

(120052792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Prisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 47.006.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2012 que:

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Joachim BECKERT, demeurant à L-2670 Luxembourg, 32, bd de Verdun.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pour extrait conforme
PRISMA S.A.

Référence de publication: 2012039377/15.

(120052642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Prodhycare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.236.

Par décision du Conseil d'administration du 23 mars 2012, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la Société: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 30 MAR. 2012.

Pour: *PRODHYCARE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012039381/17.

(120052295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

European Goldfields (Luxembourg) No. 2 S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.219.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 12 mars 2012

En date du 12 mars 2012, l'associé unique de European Goldfields (Luxembourg) No.1 S.à.r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

1. De nommer Mme Dwan Moss, née le 15 aout 1953 à Vancouver, Canada et ayant pour adresse professionnelle le 1188-550 Burrard Street, V6C2B5 Vancouver, Canada en tant que Gérant de classe B de la Société avec effet au 12 mars 2012 et pour une durée indéterminée;

2. D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA. en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 12 mars 2012;

3. De nommer Luxembourg Corporation Company S.A., ayant pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, en tant que Gérant de classe A de la Société et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 26 mars 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012039714/22.

(120052094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Promidée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 62.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 novembre 2011

1. Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

2. Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Carlo Fubiani, demeurant 12, Riva Vela, CH-6900 Lugano Suisse son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social du 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2012039382/17.

(120052067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Tahoe Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 2.200.000,24.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.357.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of February;

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Tahoe Topco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 166357, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 16 January 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 10 a.m. with Carsten Opitz, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Christine Kröger, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Cancellation of all thirty-one thousand (31,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each;
2. Conversion of the currency of the share capital from Euro into United States Dollar, creation of nine different classes of shares and issuance of (i) sixty-six million and one (66,000,001) class A1 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ii) sixty-six million (66,000,000) class A2 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iii) sixty-six million (66,000,000) class A3 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iv) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (v) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vi) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vii) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (viii) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, and (ix) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each;
3. Increase of the Authorised share capital of the Company by an amount of two billion United States Dollars (USD 2,000,000,000) for each class of shares;
4. Full restatement of the Company's articles of association; and
5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to cancel all issued thirty-one thousand (31,000) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Cancelled Shares") through cancellation of:

1) one (1) share with a par value of one Euro (EUR 1) held by Tahoe Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 166331 ("Tahoe");

2) thirty thousand nine hundred ninety-eight (30,998) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each held by Tahoe Cayman Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Companies under number 265063 ("Cayco"); and

3) one (1) share with a par value of one Euro (EUR 1) held by Kondor Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B. 164046 ("Bidco");

The cancellation of the Cancelled Shares pursuant to this first resolution shall become effective simultaneously with the issuance of the new shares in the Company pursuant to the second resolution below.

The counter-value of the Cancelled Shares of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) shall be paid out to Tahoe, Cayco and Bidco in proportion to the number of Cancelled Shares formerly held by each of Tahoe, Cayco and Bidco.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the currency of the Company's share capital from Euro into United States Dollar.

The Shareholders decide that the United States Dollar denominated share capital of the Company shall be divided into nine (9) different classes of shares, the class A1 shares, the class A2 shares, the class A3 shares, the class B1 shares, the class B2 shares, the class B3 shares, the class C1 shares, the class C2 shares and the class C3 shares, each share of each class having a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01).

Each share of each class of shares shall entitle its holder to one vote at a general meeting of shareholders and to such further rights as set forth in the Company's articles of association, as restated pursuant to the third resolution below.

The shareholders then resolve to issue (the "Issuance") (i) sixty-six million and one (66,000,001) class A1 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ii) sixty-six million (66,000,000) class A2 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iii) sixty-six million (66,000,000) class A3 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iv) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (v) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vi) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vii) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (viii) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ix) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, which Issuance shall become effective simultaneously with the entry into effect of the first resolution above.

Subscription and Payment

The class A1 shares, the class A2 shares and the class A3 shares have been subscribed as follows:

(1) Cayco, aforementioned,

represented for the purpose hereof by Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 January 2012 in San Francisco,

subscribed for

(i) sixty-six million (66,000,000) class A1 shares with a par value of one Cent of United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of six hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 660,000);

(ii) sixty-six million (66,000,000) class A2 shares with a par value of one Cent of United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of six hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 660,000); and

(iii) sixty-six million (66,000,000) class A3 shares with a par value of one Cent of United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of six hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 660,000),

at an aggregate subscription price for all class A1 shares, the class A2 shares and the class A3 shares of one million nine hundred eighty thousand United States Dollars (USD 1,980,000);

(2) Tahoe, aforementioned,

represented for the purpose hereof by Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 January 2012 in Luxembourg,

subscribed for

one (1) class A1 share with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01)

The class B1 shares, the class B2 shares, the class B3 shares, the class C1 shares, the class C2 shares and the class C3 shares have been subscribed as follows:

Tahoe Manco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166514 ("Manco"),

represented for the purpose hereof by Mr. Carsten Optitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 January 2012 in Luxembourg,

subscribed for

(i) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B1 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of forty-eight thousand eight hundred eighty-eight United States Dollars and ninety-three Cents (USD 48,888.93);

(ii) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B2 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of forty-eight thousand eight hundred eighty-eight United States Dollars and ninety-three Cents (USD 48,888.93);

(iii) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B3 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of forty-eight thousand eight hundred eighty-eight United States Dollars and ninety-three Cents (USD 48,888.93);

(iv) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C1 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of twenty-four thousand four hundred and forty-four United States Dollars and forty-eight Cents (USD 24,444.48);

(v) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C2 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of twenty-four thousand four hundred and forty-four United States Dollars and forty-eight Cents (USD 24,444.48); and

(vi) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C3 shares with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) at an aggregate subscription price of twenty-four thousand four hundred and forty-four United States Dollars and forty-eight Cents (USD 24,444.48);

at an aggregate subscription price for all class B1 shares, the class B2 shares, the class B3 shares, the class C1 shares, the class C2 shares and the class C3 shares amounting to two hundred and twenty thousand United States Dollars and twenty-three Cents (USD 220,000.23);

All of the sixty-six million and one (66,000,001) class A1 shares, the sixty-six million (66,000,000) class A2 shares and the sixty-six million (66,000,000) class A3 shares, the four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B1 shares, the four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B2 shares, the four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) class B3 shares, the two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C1 shares, the two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C2 shares and the two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) class C3 shares have been fully paid up in cash, so that the total amount of two million two hundred thousand United States Dollars and twenty-four Cents (USD 2,200,000.24) is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The present resolution shall become effective simultaneously with the first resolution above.

Third resolution

The shareholders resolve to increase the Company's authorised share capital for each class of shares, i.e. the class A1 shares, the class A2 shares, the Class A3 shares, the class B1 shares, the class B2 shares, the class B3 shares, the class C1 shares, the class C2 shares and the class C3 shares to an amount of twelve billion United States Dollars (USD 2,000,000,000), being an aggregate authorised share capital of eighteen billion United States Dollars (USD 18,000,000,000).

The authorization shall be limited to a period of five (5) years from the date of the present resolution pursuant to which the general partner will be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

Fourth resolution

The shareholders resolve to fully restate the Company's articles of association, which shall now read as follows:

A. Name – Duration – Purpose – Registered office – Shareholders' Liability

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Tahoe Topco S.C.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the General Partner.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

Art. 5. Shareholders' liability. The Company's general partner (associé commandité) (the "General Partner") shall be personally and indefinitely liable for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company's assets. Any other shareholder (associé commanditaire) shall only be liable up to the amount of his/her/its commitment to the Company.

B. Share capital – Shares – Register of shares – Ownership and Transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 Issued share capital

6.1.1 The Company's issued share capital is set at two million two hundred thousand US dollars and twenty-four cents (USD 2,200,000.24), consisting of the following:

(a) sixty-six million and one (66,000,001) Class A1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(b) sixty-six million (66,000,000) Class A2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(c) sixty-six million (66,000,000) Class A3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(d) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) Class B1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(e) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) Class B2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(f) four million eight hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-three (4,888,893) Class B3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(g) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) Class C1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(h) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) Class C2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share; and

(i) two million four hundred and forty-four thousand four hundred and forty-eight (2,444,448) Class C3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share.

6.1.2 All the shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of association, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

6.1.3 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in article 6.2 of these articles of association (“Authorised Share Capital”), the Company’s issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.4 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholders, in proportion to the number of shares held by them in the Company’s share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholders, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company’s issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the General Partner to increase the Company’s issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders or authorise the General Partner to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.5 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.2 Authorised Share Capital

6.2.1 The Company’s Authorised Share Capital, including the issued share capital, is fixed at eighteen billion US dollars (USD 18,000,000,000) represented by:

(a) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class A1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(b) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class A2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(c) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class A3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(d) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class B1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(e) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class B2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(f) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class B3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(g) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class C1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(h) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class C2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(i) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) Class C3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

6.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders’ preferential right to subscribe for the new shares to be issued, except as otherwise set forth in any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all the shareholders. The General Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part of all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

6.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

7.2 Classes of shares

(1) The class A1 shares

(a) All class A1 shares shall be identical in all respects. All class A1 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A1 shares. All class A1 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class A1 shares is reduced.

(b) Each class A1 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(2) The class A2 shares

(a) All class A2 shares shall be identical in all respects. All class A2 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A2 shares. All class A2 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class A2 shares is reduced.

(b) Each class A2 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(3) The class A3 shares

(a) All class A3 shares shall be identical in all respects. All class A3 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A3 shares. All class A3 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class A3 shares is reduced.

(b) Each class A3 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(4) The class B1 shares

(a) All class B1 shares shall be identical in all respects. All class B1 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B1 shares. All class B1 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class B1 shares is reduced.

(b) Each class B1 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(5) The class B2 shares

(a) All class B2 shares shall be identical in all respects. All class B2 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B2 shares. All class B2 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class B2 shares is reduced.

(b) Each class B2 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(6) The class B3 shares

(a) All class B3 shares shall be identical in all respects. All class B3 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B3 shares. All class B3 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class B3 shares is reduced.

(b) Each class B3 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(7) The class C1 shares

(a) All class C1 shares shall be identical in all respects. All class C1 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C1 shares. All class C1 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class C1 shares is reduced.

(b) Each class C1 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(8) The class C2 shares

(a) All class C2 shares shall be identical in all respects. All class C2 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C2 shares. All class C2 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class C2 shares is reduced.

(b) Each class C2 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(9) The class C3 shares

(a) All class C3 shares shall be identical in all respects. All class C3 shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C3 shares. All class C3 shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be retired with the effect that the issued number of class C3 shares is reduced.

(b) Each class C3 share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to article 18 of these articles of association.

7.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

7.5 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.6 The class A1, class A2, class A3, class B1, class B2, class B3, class C1, class C2 and class C3 shares shall not be convertible into other classes of shares.

7.7 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

7.8 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class A3, class B3 and class C3). Class A3 shares, class B3 shares and class C3 shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2012 and 31 December 2012 (the "Sub Class 3 Cancellation Period"). Class A2 shares, class B2 shares and class C2 shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2013 and 31 December 2013 (the "Sub Class 2 Cancellation Period"). If no shares have been repurchased and cancelled during the Sub Class 3 Cancellation Period and the Sub Class 2 Cancellation Period, then each of the sub classes of (i) Class A3 shares, class B3 shares, class C3 shares and (ii) Class A2 shares, class B2 shares, class C2 shares may again be repurchased and cancelled during alternate periods of one calendar year starting with the Class A3 shares, class B3 shares, class C3 shares. If a sub class of (i) Class A3 shares, class B3 shares, class C3 shares or (ii) Class A2 shares, class B2 shares, class C2 shares is repurchased and cancelled then the period for repurchase and cancellation of the other sub class starts as of next day and ends on 31 December of its relevant cancellation period.

7.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, in the order provided for in article 7.8, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Partner) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

7.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

7.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the General Partner on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each of the classes of class A3 shares, class B3 shares, class C3 shares, class A2 shares, class B2 shares, class C2 shares, class A1 shares, class B1 shares and class C1 shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Partner provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

7.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to article 23 of these articles of association and in accordance with the provisions of any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the

extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

7.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

7.14 Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share.

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 9.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

8.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and Transfer of shares.

9.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the General Partner, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

9.3 Without prejudice to the fact that the General Partner must at all time hold at least one share of the Company, the shares are exclusively transferable in accordance with the provisions of any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the shareholders and subject to the terms and conditions of the law. The General Partner may only transfer the sole share or the entirety of shares held by him/her/it, as the case may be, inter vivos or in the event of death, to a successor manager, to be appointed by the general meeting of shareholders in the manner required for an amendment of these articles of association.

9.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which the General Partner may record such transfer in the register of shares.

9.5 The Company, through the General Partner, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders.

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. The General Partner's approval shall not be necessary for any resolution of the general meeting of shareholders, except as otherwise provided in these articles of association.

Art. 11. Convening general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2 The general meeting of shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the General Partner or to the board of statutory auditors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

11.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the second Tuesday in May at 10:30 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The General Partner or the board of statutory auditors, as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need not be shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3 Quorum

The general meeting of shareholders can only validly act and deliberate if the holders of a majority of class A shares are present or represented at such meeting.

12.4 Vote

12.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

12.4.2 Unless otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

12.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

12.7 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Amendment of the articles of association.

13.1 Subject to the terms and conditions permitted by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.2 Any amendment of these articles of association will only be validly adopted, if approved by the General Partner, save as otherwise provided herein.

Art. 14. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the General Partner may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The General Partner must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

D. Management

Art. 16. General Partner's powers.

16.1 The Company shall be managed by Tahoe Manager S.à r.l., the General Partner. The other shareholders shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

16.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 17. Replacement of the General Partner. The General Partner may be revoked and replaced at any time, without notice and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, with the approval of the General Partner to be revoked being necessary.

Art. 18. Vacancy in the General Partner's office.

18.1 In the event of death, legal incapacity or otherwise, preventing the General Partner from acting as Company's manager, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of statutory auditors appoints, without undue delay, an administrator, who need not be a shareholder, in order that he/she/it effect urgent acts and simple administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall in such case convene within fifteen (15) days from his/her/its appointment. At such general meeting, the shareholders shall resolve on the appointment of a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

18.2 For the avoidance of doubt, the appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner in whose office the vacancy occurred.

Art. 19. Minutes.

19.1 The General Partner shall draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the General Partner.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the General Partner or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the General Partner.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditors – Independent auditors.

21.1 The operations of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors consisting of at least three (3) members, shareholders or not, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the General Partner must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

21.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.7 The board of statutory auditors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

21.8 Written notice of any meeting of the board of statutory auditors must be given to the statutory auditors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must

be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each statutory auditor in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of statutory auditors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of statutory auditors are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

21.9 The chairman of the board of statutory auditors shall preside at all meeting of the board of statutory auditors. In his/her/its absence, the board of statutory auditors may appoint another statutory auditor as chairman pro tempore.

21.10 Quorum

The board of statutory auditors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors.

21.11 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of statutory auditors. The chairman shall not have a casting vote.

21.12 Any statutory auditor may act at any meeting of the board of statutory auditors by appointing any other statutory auditor as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any statutory auditor may represent one or several of his/her/its colleagues.

21.13 Any statutory auditors who participates in a meeting of the board of statutory auditors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such statutory auditor's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of statutory auditors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

21.14 The board of statutory auditors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of statutory auditors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all statutory auditors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.15 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of statutory auditors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.16 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of statutory auditors or by any two of its members.

21.17 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the board of statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year – Profits – Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net annual profit of the Company.

23.2 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

23.3 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

23.5 Under the terms and conditions provided by law, the balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the shareholders.

23.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(a) an amount equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety in accordance with the provisions of any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company, to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class A3 shares, class B3 shares and class C3 shares then if no Class A3 shares, class B3 shares and class C3 shares are in existence, class A2 shares, class B2 shares and class C2 shares and in such continuation until only class A1 shares, class B1 shares and class C1 shares are in existence).

Art. 24. Interim dividends – Share premium.

24.1 Under the terms and conditions provided by law, the General Partner may proceed to the payment of interim dividends.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders or of the General Partner, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation.

Art. 25. Liquidation.

25.1 Without prejudice to article 2 of these articles of association, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the General Partner shall convene a general meeting of shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the General Partner. In such case, the general meeting of shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these articles of association.

25.2 The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall only take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the general meeting.

25.3 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

25.4 Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

25.5 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de février,
par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Tahoe Topco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166357, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 16 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 10:00 heures, sous la présidence de M. Carsten Opitz, Maître en droit, résidant à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Melle Christine Kröger, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M. Louis-Foulques Servajean-Hilst, licencié en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Annulation de toutes les trente-et-un mille (31.000) actions de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar Américain, création de neuf différentes catégories d'actions et émission de (i) soixante-six millions et une (66.000.001) actions de catégorie A1 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (ii) soixante-six millions (66.000.000) actions de catégorie A2 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (iii) soixante-six millions (66.000.000) actions de catégorie A3 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (iv) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B1 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (v) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B2 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (vi) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B3 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (vii) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C1 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (viii) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C2 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, et (ix) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C3 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;

3. Augmentation du capital social autorisé de la Société d'un montant de deux milliards de Dollars Américains (USD 2.000.000.000) pour chaque catégorie d'actions;

4. Refonte complète des statuts de la Société; et

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une feuille de présence; cette feuille de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur», par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu notification et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'annuler toutes les trente-et-un mille (31.000) actions émises par la Société ayant une valeur nominale de un Euro chacune (EUR 1) (les «Actions Annulées») par l'annulation de:

1) Une (1) action ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) détenue par Tahoe Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 166331 («Tahoe»);

2) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune détenue par Tahoe Cayman Ltd., une société constituée et régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, inscrite au Cayman Registrar of Companies sous le numéro 265063 («Cayco»);

3) une (1) action ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) détenue par Kondor Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 164046 («Bidco»);

L'annulation des Actions Annulées en vertu de la présente résolution prendra effet simultanément à l'émission des nouvelles actions de la Société en vertu de la deuxième résolution ci-dessous.

La contre-valeur des Actions Annulées de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000) sera payée à Tahoe, Cayco and Bidco proportionnellement au nombre des Actions Annulées détenues antérieurement par Tahoe, Cayco et Bidco respectivement.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar Américain.

Les actionnaires décident que le capital social exprimé en Dollar Américain doit être divisé en neuf (9) différentes catégories d'actions, les actions de catégorie A1, les actions de catégorie A2, les actions les actions de catégorie A3, les actions de catégorie B1, les actions de catégorie B2, les actions de catégorie B3, les actions de catégorie C1, les actions de catégorie C2 et les actions de catégorie C3, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0.01).

Chaque action de chaque catégorie confère à son titulaire un droit de vote à chaque assemblée générale des associés et tous les autres droits déterminés dans les Statuts, tels que modifiés en vertu de la troisième résolution ci-dessous.

Les actionnaires décident d'émettre (l'«Emission») (i) soixante-six millions et une (66.000.001) actions de catégorie A1 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (ii) soixante-six millions (66.000.000) d'actions de catégorie A2 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (iii) soixante-six millions (66.000.000) d'actions de catégorie A3 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (iv) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B1 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (v) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B2 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (vi) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B3 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (vii) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C1 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, (viii) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C2 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, et (ix) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C3 de la Société ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, laquelle Emission prendra effet simultanément à l'entrée en vigueur de la première résolution ci-dessus.

Souscription et Paiement

Les actions de catégorie A1, les actions de catégorie A2 et les actions de catégorie A3 ont été souscrites comme il suit:

(1) Cayco, susmentionnée,

dûment représentée par M. Carsten Opitz, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2012 à San Francisco,

a souscrit

(i) soixante-six millions (66.000.000) d'actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de six-cent soixante mille Dollars Américains (USD 660.000);

(ii) soixante-six millions (66.000.000) d'actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de six-cent soixante mille Dollars Américains (USD 660.000); et

(iii) soixante-six millions (66.000.000) d'actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de six-cent soixante mille Dollars Américains (USD 660.000).

Pour un prix total de souscription pour toutes les actions de catégorie A1, les actions de catégorie A2, et les actions de catégorie A3 s'élevant à un million neuf cent quatre-vingt mille Dollars Américains (USD 1.980.000);

(2) Tahoe, susmentionnée,

dûment représentée par M. Carsten OPitz, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2012 à Luxembourg,

a souscrit

une (1) action de catégorie A1 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01).

Les actions de catégorie B1, les actions de catégorie B2, les actions de catégorie B3, les actions de catégorie C1, les actions de catégorie C2 et les actions de catégorie C3 ont été souscrites comme il suit:

Tahoe Manco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166514 («Manco»),

dûment représentée par M. Carsten Opitz, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2012 à Luxembourg,

a souscrit

(i) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de quarante-huit huit cent quatre-vingt-huit Dollars Américains et quatre-vingt-treize Cents (USD 48.888,93);

(ii) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de quarante-huit huit cent quatre-vingt-huit Dollars Américains et quatre-vingt-treize Cents (USD 48.888,93);

(iii) quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de quarante-huit huit cent quatre-vingt-huit Dollars Américains et quatre-vingt-treize Cents (USD 48.888,93);

(iv) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C1 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de vingt-quatre mille quatre cent quarante-quatre Dollars Américains et quarante-huit Cents (USD 24.444,48);

(v) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C2 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de vingt-quatre mille quatre cent quarante-quatre Dollars Américains et quarante-huit Cents (USD 24.444,48);

(vi) deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C3 ayant une valeur nominale de un Cent de Dollar Américain (USD 0,01) à un prix total de souscription de vingt-quatre mille quatre cent quarante-quatre Dollars Américains et quarante-huit Cents (USD 24.444,48);

Pour un prix total de souscription pour toutes les actions de catégorie B1, les actions de catégorie B2, les actions de catégorie B3, les actions de catégorie C1, les actions de catégorie C2 et les actions de catégorie C3 s'élevant à deux cent vingt mille Dollars Américains et vingt-trois Cents (USD 220.000,23);

Toutes les soixante-six millions et une (66.000.001) actions de catégorie A1, les soixante-six millions (66.000.000) d'actions de catégorie A2, les soixante-six millions (66.000.000) d'actions de catégorie A3, les quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B1, les quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B2, les quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de catégorie B3, les deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C1, les deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C2, les deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de catégorie C3 ont été entièrement libérées, tel que le montant total de deux millions deux cent mille Dollars Américains et vingt-quatre Cents (USD 2.200.000,24) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été démontré au notaire soussigné.

La présente résolution prendra effet simultanément à la première résolution ci-dessus.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital autorisé de la Société pour chaque catégorie d'actions, i.e. les actions de catégorie A1, les actions de catégorie A2, les actions de catégorie A3, les actions de catégorie B1, les actions de catégorie B2, les actions de catégorie B3, les actions de catégorie C1, les actions de catégorie C2 et les actions de catégorie C3 d'un montant de deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000), pour obtenir un capital autorisé total de dix-huit milliards d'Euros (EUR 18.000.000.000).

L'autorisation sera valable pour une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la présente résolution, suite à laquelle le commandité est et sera autorisé d'émettre des actions, d'offrir des options pour souscrire des actions et d'émettre tout autre instrument convertible en actions, dans la limite du capital social autorisé, à des personnes et selon les termes ainsi qu'il juge appropriés, et spécialement de procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires actuels de souscrire des nouvelles actions à émettre.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société commandite par actions sous la dénomination «Tahoe Topco S.C.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché

de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et,

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du gérant.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du gérant, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. L'associé commandité de la société («Associé Commandité») est responsable de l'ensemble des dettes qui ne peuvent pas être réglées en dehors des actifs de la société. Les autres actionnaires («Associés Commanditaires») ne seront responsables que dans la mesure de leur contribution apportée à la Société.

B. Capital social – Actions – Registre des actions – Propriété et Transfert des actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Capital social émis

6.1.1 La Société a un capital social émis de deux millions deux cent mille dollars US et vingt-quatre cents (USD 2.200.000,24), représenté comme suit:

(a) Soixante-six millions et une (66.000.001) actions de Catégorie A1, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune;

(b) Soixante-six millions (66.000.000) d'actions de Catégorie A2, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune;

(c) Soixante-six millions (66.000.000) d'actions de Catégorie A3, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune;

(d) Quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune;

(e) Quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de Catégorie B2, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune;

(f) Quatre millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-treize (4.888.893) actions de Catégorie B3, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune;

(g) Deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de Catégorie C1, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune;

(h) Deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de Catégorie C2, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune; et

Deux millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit (2.444.448) actions de Catégorie C3, ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune.

6.1.2 Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de catégories différentes ne seront pas autorisés à voter séparément sur une question.

6.1.3 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au gérant à l'article 6.2 des présents statuts («Capital Social Autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.1.4 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants. Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le gérant devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au gérant d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le gérant à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.1.5 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.2. Capital Social Autorisé

6.2.1 Le Capital Social Autorisé de la Société, comprenant le capital social émis, est fixé à dix-huit milliards de dollars US (USD 18.000.000.000), représenté par:

(a) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie A1 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(b) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie A2 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(c) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie A3 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(d) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie B1 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(e) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie B2 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(f) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie B3 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(g) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie C1 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(h) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie C2 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(i) deux milliards de dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions de Catégorie C3 ayant une valeur nominale de un cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

6.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 6.2, le gérant est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et à émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions à émettre, sauf autrement spécifié dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment, entre les actionnaires. Le gérant pourra déléguer à tout directeur ou responsable de la société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements effectués pour les nouvelles actions émises en contrepartie desdites augmentations de capital. A l'issue de chaque augmentation de capital réalisée conformément aux dispositions légales par le gérant, le présent article sera mis à jour. En complément du capital social souscrit, un compte de prime d'émission sera créé par catégorie d'actions, qui sera destiné à recevoir les primes d'émission payées pour chacune des actions de cette catégorie en complément de sa valeur nominale.

6.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

6.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Catégories d'actions

(1) Actions de Catégorie A1

(a) Toutes les actions de catégorie A1 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie A1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie A1. Les actions de catégorie A1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie A1 émises.

(b) Chaque action de catégorie A1 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(2) Actions de catégorie A2

(a) Toutes les actions de catégorie A2 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie A2 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie A2. Les actions de catégorie A2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie A2 émises.

(b) Chaque action de catégorie A2 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(3) Actions de catégorie A3

(a) Toutes les actions de catégorie A3 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie A3 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie A3. Les actions de catégorie A3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie A3 émises.

(b) Chaque action de catégorie A3 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(4) Actions de catégorie B1

(a) Toutes les actions de catégorie B1 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie B1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie B1. Les actions de catégorie B1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie B1 émises.

(b) Chaque action de catégorie B1 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(5) Actions de catégorie B2

(a) Toutes les actions de catégorie B2 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie B2 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie B2. Les actions de catégorie B2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie B2 émises.

(b) Chaque action de catégorie B2 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(6) Actions de catégorie B3

(a) Toutes les actions de catégorie B3 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie B3 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie B3. Les actions de catégorie B3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie B3 émises.

(b) Chaque action de catégorie B3 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(7) Actions de catégorie C1

(a) Toutes les actions de catégorie C1 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie C1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie C1. Les actions de catégorie C1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie C1 émises.

(b) Chaque action de catégorie C1 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(8) Actions de catégorie C2

(a) Toutes les actions de catégorie C2 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie C2 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie C2. Les actions de catégorie C2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie C2 émises.

(b) Chaque action de catégorie C2 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(9) Actions de catégorie C3

(a) Toutes les actions de catégorie C3 seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie C3 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie C3. Les actions de catégorie C3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le gérant en décide ainsi, annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre d'actions de catégorie C3 émises.

(b) Chaque action de catégorie C3 confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

7.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société sans préjudice de l'article 18 des présents statuts.

7.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

7.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

7.6 Les actions de catégorie A1, de catégorie A2, de catégorie A3, de catégorie B1, de catégorie B2, de catégorie B3, de catégorie C1, de catégorie C2 et de catégorie C3 ne sont pas convertibles en d'autres catégories d'actions.

7.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée conformément aux dispositions relatives à la modification des présents statuts.

7.8 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions en rachetant et annulant toutes les actions émises dans la(es) catégorie(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de catégories d'actions, de tels annulations et rachats d'actions devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie A3, la catégorie B3 et la catégorie C3). Les actions de catégorie A3, les actions de catégorie B3 et les actions de catégorie C3 ne pourront être rachetées et annulées qu'entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 (la «Période d'Annulation de Sous Catégorie 3»). Les actions de catégorie A2, les actions de catégorie B2 et les actions de catégorie C2 ne pourront être rachetées et annulées qu'entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 (la «Période d'Annulation de Sous Catégorie 2»). Si aucune action n'a été rachetée et annulée pendant la Période d'Annulation de Sous Catégorie 3 et pendant la Période d'Annulation de Sous Catégorie 2, chacune des sous catégories (i) actions de catégorie A3, actions de catégorie B3, actions de catégorie C3 et (ii) actions de catégorie A2, actions de catégorie B2, actions de catégorie C2 pourront faire l'objet d'un rachat et d'une annulation pendant de nouvelles périodes d'une année en commençant par les actions de catégorie A3, les actions de catégorie B3 et les actions de catégorie C3. Si une sous catégorie (i) actions de catégorie A3, actions de catégorie B3, actions de catégorie C3 ou (ii) actions de catégorie A2, actions de catégorie B2, actions de catégorie C2 fait l'objet d'un rachat et d'une annulation, la période de rachat et d'annulation des autres sous catégorie commencera le lendemain et s'achèvera le 31 décembre de la période d'annulation correspondante.

7.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'actions, dans l'ordre prévu à l'article 7.8, cette catégorie d'actions donnera droit aux détenteurs de ces actions, au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par le gérant) et les détenteurs des actions de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la catégorie concernée détenue et annulée.

7.10 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions de la catégorie d'actions devant être rachetées et annulées.

7.11 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le gérant sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie d'actions concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories des actions de catégorie A3, des actions de catégorie B3, des actions de catégorie C3, des actions de catégorie A2, des actions de catégorie B2, des actions de catégorie C2, des actions de catégorie A1, des actions de catégorie B1, des actions de catégorie C1 correspondra au Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins d'une décision contraire du gérant pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

7.12 Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté et les primes d'émission) dans la mesure où l'actionnaire de la catégorie d'action applicable aurait eu le droit de bénéficier

de distributions de dividendes conformément à l'article 23 des Statuts et en conformité avec les dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment entre l'ensemble des actionnaires de la Société, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$.

Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toutes réserves librement distribuables; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler; P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

7.13 Une fois les actions de la ou des catégories concernées rachetées et annulées, La Valeur d'Annulation par Action sera exigible et payable par la Société.

7.14 Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Elles auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre de fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 8. Registre des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

8.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et Transfert d'actions.

9.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le gérant, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

9.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

9.3 Sans préjudice du fait que le gérant doit, à tout moment, détenir au moins une action de la Société, les actions sont cessibles uniquement conformément aux dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment, entre les actionnaires et sous réserve des conditions et termes prévus par la loi. Le gérant peut transférer la ou les actions qu'il détient, le cas échéant, inter vivos ou pour cause de mort, à tout gérant qui lui succède qui sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions requises pour toute modification des présents statuts.

9.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

9.5 La Société, par l'intermédiaire de son gérant, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. L'accord de l'Associé Commandité n'est pas nécessaire pour les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas prévus par les présents statuts.

Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le gérant ou par le conseil de surveillance, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le gérant ou par le conseil de surveillance, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du gérant ou du conseil de surveillance, en y indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le gérant ou par le conseil de surveillance afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième mardi en mai à 10h30. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le gérant ou le conseil de surveillance, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. Cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du gérant l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

12.3 Quorum

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer et décider valablement que si une majorité des porteurs d'actions de catégorie A sont présents ou représentés lors de cette assemblée.

12.4 Vote

12.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

12.4.2 Sauf exigence contraire prévue par la loi, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet actionnaire sera mentionnée sur la liste des présences par le bureau de l'assemblée.

12.7 Le gérant peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Modification des statuts.

13.1 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.2 Toute modification aux présents statuts ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité, sauf disposition contraire des présents statuts.

Art. 14. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le gérant peut reporter jusqu'à quatre (4) semaines toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le gérant doit reporter

toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si tel est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

15.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le gérant.

D. Le conseil d'administration

Art. 16. Pouvoirs du gérant.

16.1 La société sera gérée par Tahoe Manager S.à r.l., en sa capacité d'Associé Commandité et de gérant de la société. Les autres actionnaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la société et s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société.

16.2 Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

16.3 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 17. Le remplacement du gérant. Le gérant peut être révoqué ou remplacé à tout moment, sans délai ni cause, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, avec l'accord de l'Associé Commandité dont le mandat de gérant sera révoqué.

Art. 18. Vacance du mandat de gérant.

18.1 En cas de mort, d'incapacité légale ou de toute autre situation empêchant le gérant d'agir en tant que gérant de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, pour autant que le conseil de surveillance nomme, sans délai, un responsable, lequel n'aura pas besoin d'être un actionnaire, afin qu'il réalise les actes de gestion urgents et les simples actes de gestion, jusqu'à ce que soit tenue une assemblée générale des actionnaires, que ce responsable convoquera dans un délai de quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un nouveau gérant. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou devra changer de forme légale.

18.2 Dans un souci de clarté, il est précisé que la nomination du nouveau gérant ne fera pas l'objet de l'approbation de l'Associé Commandité dont le mandat de gérant est devenu vacant.

Art. 19. Procès-verbaux des décisions du gérant.

19.1 Le gérant rédigera et signera le procès-verbal de ses décisions.

19.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le gérant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. La société est valablement liée vis-à-vis des tierces parties, en toute circonstance, par la seule signature du gérant ou par la ou les signatures de toute(s) autre(s) personne(s) ayant reçu délégation d'autorité par le gérant.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaires – Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, parmi lesquels sera désigné un président. Il désignera également un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou membre du conseil de surveillance.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes, nomme ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

21.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le gérant doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler ces vacances.

21.5 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

21.6 Les commissaires aux comptes peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.7 Le conseil de surveillance sera convoqué par son président ou par deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans la notification décrite au paragraphe suivant.

21.8 Une notification écrite de toute assemblée du conseil de surveillance sera remise aux commissaires aux comptes au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée par courrier, fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence devront être précisées dans l'avis de convocation de l'assemblée. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par courrier, par fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant à faire foi. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et au lieu indiqué dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil de surveillance. Aucune convocation ne sera requise si tous les commissaires aux comptes sont présents ou représentés à une assemblée du conseil de surveillance ou si des décisions sont prises par écrits conformément aux présents statuts.

21.9 Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil. En son absence, le conseil de surveillance nommera un autre membre du conseil de surveillance en tant que président pro tempore.

21.10 Quorum

Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents or représentés.

21.11 Vote

Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette assemblée, le président n'ayant pas de voix prépondérante.

21.12 Tout membre du conseil de surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par courrier, par fax, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie faisant foi. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

21.13 Tout membre du conseil de surveillance pourra participer à une réunion du conseil de surveillance au moyen d'une conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant l'identification de ce commissaire aux comptes ainsi qu'à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation à cette assemblée pour les calculs de quorum et majorité. Une assemblée du conseil de surveillance tenue par ces moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.14 Le conseil de surveillance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de surveillance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les commissaires aux comptes sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication faisant foi. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque commissaire aux comptes, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

21.15 Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président rédigera le procès-verbal de l'assemblée du conseil de surveillance, lequel sera signé par le président et le secrétaire, le cas échéant.

21.16 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers sera signé par le président du conseil de surveillance ou par deux de ses membres.

21.17 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice – Bénéfices – Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

23.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.3 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

23.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

23.5 Aux conditions et termes prévus par la loi, le solde du bénéfice net pourra être distribué aux actionnaires exclusivement conformément aux dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment, entre les actionnaires.

23.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(a) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au pro rata de leurs actions sans égard à la catégorie d'actions, puis

(b) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux actionnaires conformément aux dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment, entre tous les actionnaires de la Société, aux porteurs de la dernière catégorie d'actions dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. en premier lieu les actions de catégorie A3, les actions de catégorie B3 et les actions de catégorie C3 puis, si aucune action de catégorie A3, de catégorie B3 et de catégorie C3 n'existe, les actions de catégorie A2, les actions de catégorie B2 et les actions de catégorie C2 et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions de catégorie A1, des actions de catégorie B1 et des actions de catégorie C1 qui existent).

Art. 24. Dividendes provisoires – Prime d'émission.

24.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le gérant pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires ou du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 Sans préjudice de l'article 2 des présents statuts, dans le cas de perte équivalent à la moitié du capital social de la Société, le gérant convoquera l'assemblée générale des actionnaires, qui devra se tenir dans une période n'excédant pas les deux (2) mois à partir de la date à laquelle cette perte est apparue ou aurait dû être constatée par le gérant. L'assemblée générale des actionnaires délibérera sur la dissolution de la Société, si elle le juge souhaitable, dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

25.2 Les mêmes règles seront d'application dans le cas où la perte est d'au moins trois quarts du capital social de la Société. La dissolution n'aura lieu que si elle est décidée par un quart des voix valablement enregistré à l'assemblée générale.

25.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

25.4 La liquidation prendra place conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le boni net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les actionnaires sera reversé à la Caisse de Consignation, laquelle les mettra à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat luxembourgeois.

25.5 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaires en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants ci-dessus connus du notaire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, C. Kröger, L.-F. Servajean-Hilst et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 février 2012. LAC/2012/6444. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Référence de publication: 2012034100/1357.

(120044321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2012.

Curzon Capital Partners III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.909.

—
Rectificatif L120047570 déposé le 23/3/2012

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036070/11.

(120048064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

PVM Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.500.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 13 février 2012

1. Madame Martine KARSENTY, administrateur de sociétés, née le 19 mars 1957 à Casablanca (Maroc), demeurant à 63409 Tel Aviv (Israël), 3, Lassale Street, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants de catégorie A a été augmenté de un (1) à deux (2).

Veillez noter que l'adresse de Monsieur Philippe Marcel VARNIER gérant de catégorie A et associé et de Madame Martine KARSENTY, associée, a changé et se situe désormais à 63409 Tel Aviv (Israël), 3, Lassale Street.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour PVM INVESTISSEMENTS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012039384/17.

(120052700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Renovimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 273, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 34.545.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Renovimmo SA tenue au siège de la société en date du 1^{er} mars 2012

Tous les actionnaires sont présents:

Les actionnaires décident:

- de transférer le siège social de la société du 13, rue de Cessange L-1320 Luxembourg au 273, rue du Rollingergrund L-2441 Luxembourg

Les décisions ont jeté prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

RENOVIMMO SA

Michel WOLF

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012039391/18.

(120052500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Rudd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.177.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 28 mars 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle des gérants Monsieur Erik van Os et Madame Florence Rao se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Gérant

Référence de publication: 2012039394/17.

(120052275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Rasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 145.259.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 mars 2012 que:

Monsieur Riccardo MORALDI a démissionné de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration.

Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né le 9 août 1960 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg a été élu administrateur.

En outre, Madame Orietta RIMI actuel administrateur a été nommée Président du Conseil d'administration.

Il est également à noter que la société Ser.Com S.à.r.l. est désormais domiciliée au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039398/20.

(120052927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Giacelma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.613.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Esch/Alzette le 20 mars 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Luis Manuel ERVIDEIRA COSTA en tant qu'administrateur unique a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Guy STRUTTMANN en tant que nouvel administrateur unique pour une durée de six ans a été acceptée

Administrateur - unique:

Monsieur Guy STRUTTMANN.

Adresse professionnel à L-4171 Esch/Alzette

122-124, Boulevard J-F Kennedy

Commissaire aux comptes:

Fiducial Expertise S.A.

L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin

Esch/Alzette, le 20 mars 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012039792/22.

(120053020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.357.

—
Par décision du Conseil d'administration du 23 mars 2012, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la Société: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 30 MAR. 2012.

Pour: REAL ESTATE MADELEINE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012039401/17.

(120052296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

REComm Saràl Berlin IS91 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.647.

—
AUSZUG

Während der unter Privatschrift aufgezeichneten außerordentlichen Hauptversammlung vom 28. März 2012 wurde die Satzung der Gesellschaft wie folgt geändert:

"Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), und ist in einen (1) Kategorie A Anteil, der vom Komplementär gehalten wird und neunzehntausendneunhundertneunundneunzig (19.999) Kategorie B Anteile welche vom Kommanditisten gehalten werden jeweils mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) aufgeteilt. Die Anteile sind vollständig eingezahlt."

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30 März 2012.

Unterschrift

Avocat

Référence de publication: 2012039402/18.

(120052619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Titragest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 103.363.

—
Cession de parts sociales

En date du 1^{er} Mars 2012, cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital de TITRAGEST SARL ont été cédées

par ASLER Sarl,

5, Rue Raoul Follereau L - 8240 Mamer

(RCSL B117737)

A la société AGEPLAN S.A.

5, Rue Raoul Follereau L - 8240 Mamer

(RCSL B96347)

Qui en devient associé unique.

Le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012039478/19.

(120052347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Trait d'Esprit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 68.525.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Trait d'Esprit S.A. tenue au siège de la société en date du 28 décembre 2011

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre note de la démission de Madame Anne LAMBERT de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.
- de prendre note de la nomination de Monsieur Jean-Rémy DAUE, en remplacement de Madame Anne LAMBERT, au poste d'administrateur; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants:

Monsieur Olivier GODART, né le 8 février 1962 à Nivelles (Belgique) et demeurant au 25 rue Mont Saint Roch, B - 1400 NIVELLES

Monsieur Jacques HANQUET, né le 25 mars 1958 à Nivelles (Belgique) et demeurant au 5A rue des Réviaux, B - 6210 REVES

Monsieur Jean-Rémy DAUE, né le 30 août 1961 à Schaarbeek (Belgique) et demeurant au 20 Meiklokjeslaan, B - 3080 TERVUEREN

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

TRAIT D'ESPRIT S.A.

Olivier GODART / Jacques HANQUET

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2012039481/26.

(120052499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 4A/B, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 62.274.

—
EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 2 mars 2012, il a été décidé:

- d'approuver le renouvellement avec effet au 1^{er} avril 2012, du mandat de Monsieur Philippe Marcel Dann, demeurant 20, rue de la République, 57970 Yutz (France), en tant que délégué chargé de la gestion journalière de la Société, et ce, jusqu'au 31 mars 2013;

- d'approuver le renouvellement avec effet au 1^{er} avril 2012, du mandat de Monsieur Frédéric Claude Marie Dohen, demeurant 3, rue Dupont des Loges, 57000 Metz (France), en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, et ce, jusqu'au 31 mars 2013;

- d'octroyer les pouvoirs de signature comme suit:

"La société est engagée par la signature individuelle et exclusive des Messieurs Dann et Dohen pour tout montant inférieur ou égal à EUR 10,000 respectivement par la signature conjointe obligatoire des Messieurs Dann et Dohen pour tout montant entre EUR 10,000 et EUR 50,000 et enfin par la signature conjointe d'au moins un administrateur de la société en plus de la signature de Monsieur Dann ou Monsieur Dohen pour tout engagement supérieur à EUR 50,000."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Pour Verizon Business Security Solutions Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2012039494/24.

(120052720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.
